

COMMUNIQUE



« **réagirh** » apporte des **réponses concrètes aux entreprises** pour satisfaire à leur obligation d'emploi de personnes handicapées. Ce dispositif favorise une meilleure connaissance des **capacités professionnelles des travailleurs handicapés** accueillis dans les milieux protégé et adapté, et valorise les prestations industrielles et de services proposées par les Esat et EA.

En **Rhône-Alpes 180 établissements accueillent plus de 10 000 personnes adultes en situation de handicap** (moteur, intellectuel, psychique, sensoriel) réparties en :

- **ESAT** : Etablissements de Services et d'Aide par le Travail (travail protégé)
- **EA** : Entreprises Adaptées (travail adapté)

Plus de renseignements sur « **réagirh** » : <http://www.reagirh.fr>



, un réseau du travail protégé dynamique

L'Association OPTICAT, réseau du travail protégé de l'Isère présidé par Hervé Senebier, est initiateur du dispositif « **réagirh** ».

L'Agefiph Rhône-Alpes a choisi Opticat comme acteur économique capable de rapprocher le monde de l'entreprise de l'attente des personnes en situation de handicap ayant un projet professionnel.

Opticat regroupe 10 Associations et 1 Etablissement public, gestionnaires de 17 Esat accueillant plus de 2 000 travailleurs handicapés.

Activités : Insertion professionnelle, Formation, Communication, Promotion, Edition.

Consulter l'annuaire du travail protégé : <http://www.reseau-esat38.fr>